



Déclaration de principe relative à la protection des droits humains du Groupe KRAIBURG

Octobre 2024

Table des matières

Préambule 3
Responsabilités..... 3
Déclaration relative à la protection des droits humains et au renforcement de la protection de l’environnement..... 3
Notre responsabilité..... 4



Préambule

En tant que groupe actif à l'international, KRAIBURG assume ses responsabilités au sein des chaînes économiques et commerciales mondiales. Son succès entrepreneurial à long terme ne peut être atteint que si ses activités économiques sont en harmonie avec le bien-être de l'être humain et de l'environnement et en conformité avec les réglementations et les lois en vigueur.

Responsabilités

La responsabilité des droits humains est intégrée au cœur de la gestion du développement durable de la KRAIBURG Holding.¹ La mise en œuvre et le respect de la présente déclaration de principe relative à la protection des droits humains relèvent à la fois de la responsabilité du directoire de la KRAIBURG Holding et des gérants de ses différentes filiales respectives.

Déclaration relative à la protection des droits humains et au renforcement de la protection de l'environnement

Nous nous engageons à protéger les droits humains conformément aux normes et directives internationales reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits humains des Nations Unies, les principes des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies, les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. De plus, nous renforçons la protection de l'environnement en appliquant les normes internationales pertinentes relatives aux systèmes de management (ISO 9001, ISO 14001 et, le cas échéant, ISO 50001).

Conformément à la loi allemande sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement (*Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - LkSG*), nous prêtons une attention particulière à nos chaînes d'approvisionnement afin d'identifier les risques potentiels de violations des droits humains et de l'environnement. À cet effet, nous avons recours à des systèmes automatisés.

En collaboration avec nos partenaires commerciaux et des experts externes, nous analysons périodiquement l'impact de nos actions sur les droits humains et la protection de l'environnement. Sur la base de nos propres analyses et en nous appuyant sur les normes et directives internationales mentionnées précédemment, nous avons élaboré un Code de conduite ainsi que d'autres lignes directrices. Ces documents constituent le cadre d'action obligatoire pour l'ensemble de nos collaborateurs. Ils en définissent des mesures concrètes ainsi que des objectifs précis.

¹ Cette responsabilité incombe au responsable des droits humains, mais implique également l'ensemble des parties prenantes de l'organisation.

Notre responsabilité

Afin d'assumer pleinement notre responsabilité en matière de conduite éthique des affaires, nous mettons en œuvre diverses mesures, telles que la formation de nos collaborateurs, l'organisation de sessions de sensibilisation pour nos partenaires commerciaux ou encore la réalisation d'audits. Nous imposons également des exigences claires à nos partenaires commerciaux, notamment le respect des lois internationales et nationales en vigueur ainsi que des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous attendons de tous nos collaborateurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois en vigueur ainsi que les conventions relatives aux droits humains. Aucune violation ne sera tolérée ; chacune entraînera des sanctions appropriées. Ces dernières pourront aller jusqu'à des poursuites judiciaires ou la résiliation des relations commerciales.

Notre système de gestion des risques et l'analyse qui l'accompagne nous permettent d'identifier en amont les évolutions négatives. De plus, nous améliorons en permanence nos processus internes pour détecter les manquements et identifier des mesures préventives et correctives.

Le respect des droits humains et le renforcement de la protection de l'environnement sont au cœur de nos engagements. L'application du devoir de diligence en matière de droits humains et de protection de l'environnement est un processus continu, tant dans nos propres activités que tout au long des chaînes d'approvisionnement et de valeur.

Nous nous engageons à revoir régulièrement nos directives opérationnelles, nos mesures et nos stratégies d'entreprise pour garantir leur pertinence et leur conformité aux exigences en vigueur.

Waldkraiburg, octobre 2024

Directoire de la société KRAIBURG SE & CO. KG



Franz Hinterecker

WE SUPPORT



Martin Klinger